

COUR D'APPEL DE CAEN

DEMANDE D'INSCRIPTION INITIALE d'une personne physique SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES DRESSÉE PAR LA COUR D'APPEL

(hors experts et traducteurs interprètes)

Avertissement

Demander son inscription sur la liste des experts d'une cour d'appel constitue une démarche comportant l'engagement de respecter des obligations déontologiques et statutaires de formation et de rendre compte, en vue de l'obtention d'un titre protégé par la loi, celui d'«expert près la cour d'appel», dont chaque expert a la responsabilité de veiller à sa conservation, délivré par l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel, autorité de régulation régionale de l'activité judiciaire, dont la confiance, accordée au vu de la justification par la.le candidat.e d'une compétence particulière dans un ou des domaines de spécialité, ne doit être ni surprise ni déçue.

Il n'entre pas dans la mission de l'expert de «rendre service», ce qui serait contraire à son obligation d'indépendance.

Par l'exécution ponctuelle des missions qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, l'expert participe, sous le contrôle de celle-ci, à la réalisation des objectifs d'accessibilité, d'efficacité, de simplicité et de proximité qui sont ceux du service public de la justice, avec les contraintes d'objectivité, d'indépendance, d'impartialité, de loyauté et de confidentialité qui s'y attachent.

*adresser ce document une fois rempli et signé,
accompagné des pièces justificatives demandées
avant le 1^{er} mars (en vue d'une inscription à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante)
au procureur de la République près le tribunal judiciaire
dans le ressort duquel la.le candidat.e
a son activité principale
ou à défaut d'activité, sa résidence*

ATTENTION, tout dossier insuffisamment ou inexactement complété ou non accompagné de la totalité des pièces justificatives nécessaires donnera lieu au rejet de la candidature concernée ; utiliser exclusivement ce document, sans aucune reproduction, conversion ni modification. Si vous rencontrez des difficultés pour y entrer vos données, enregistrer le fichier sur votre PC avant de le compléter puis l'enregistrer et l'imprimer pour déposer votre demande auprès du procureur de la République territorialement compétent, soit par courrier, soit par remise au service compétent.

I - IDENTITÉ DE LA.DU CANDIDAT.E (joindre à votre demande une photographie d'identité récente(moins de 6 mois, format 3,5 x 4,5 cm) si vous souhaitez, en cas d'inscription sur la liste des experts, obtenir la délivrance d'une carte justificative de cette qualité)

Nom et prénom(s) : (nom de naissance, le cas échéant suivi du nom d'épouse en précisant sous quel(s) nom(s) vous souhaitez figurer sur la liste)

Date et lieu de naissance : ATTENTION une personne ne peut être inscrite sur la liste si elle a atteint ou doit atteindre l'âge de 70 ans à la date de l'inscription demandée :

Nationalité (joindre la photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité et un extrait d'acte de naissance) :

Profession et conditions d'exercice et description de l'activité professionnelle actuelle : (par exemple : salarié.e, exercice libéral, emploi dans la fonction publique, entrepreneur.e etc... montant net imposable moyen mensuel du revenu procuré par cette activité ; joindre tout justificatif utile de votre exercice professionnel ; si vous êtes retraité.e, préciser depuis quelle date et de quelle activité)

préciser quelle a été **vosre activité professionnelle dominante au cours des cinq dernières années** :

Adresse personnelle et n° de téléphone : (joindre la photocopie de deux justificatifs de domicile ayant moins de deux mois d'ancienneté à la date de dépôt de la demande)

Ces renseignements peuvent-ils être mentionnés sur la liste ? **OUI / NON**

Adresse professionnelle et n° de téléphone : (joindre tout justificatif utile du lieu d'exercice de votre activité principale)

(le lieu d'exercice de votre activité principale est déterminant de la compétence territoriale du procureur de la République auprès duquel vous devez déposer votre candidature ; le lieu de votre résidence ne l'est qu'à défaut d'activité professionnelle)

Adresse mail : (champ à renseigner obligatoirement)

Situation de famille : [célibataire, marié.e ou vie maritale, PACS, séparé.e ou divorcé.e, veu.ve.f, nombre et âge des enfants en précisant le nombre d'enfants à charge ainsi que, le cas échéant, le nom, le(s) prénom(s), la profession et la nationalité de la.du conjoint.e (épou.se.x / partenaire d'un PACS, concubin.e)], et joindre la photocopie du dernier avis d'impôt sur le revenu, du dernier avis de taxe d'habitation, et, le cas échéant, du dernier avis de taxe foncière, ainsi que du livret de famille

II - SPECIALITÉ(S) DANS (LA)(LES)QUELLE(S) VOUS DEMANDEZ VOTRE INSCRIPTION *(se reporter à la liste des rubriques et sous-rubriques d'inscription qui est fixée par arrêté ministériel et à laquelle il ne peut être dérogé)*

III - DIPLÔMES OU TITRES UNIVERSITAIRES, TRAVAUX SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ou PROFESSIONNELS *(indication de la nature des diplômes, des dates d'obtention et des coordonnées et références des établissements les ayant délivrés, joindre copies certifiées conformes des diplômes et justifications des travaux)*

IV - ACTIVITÉ OU PROFESSION EXERCÉE OU AYANT ÉTÉ EXERCÉE PAR LA.LE CANDIDAT.E, EN RAPPORT AVEC (LA)(LES) SPECIALITÉ(S) DEMANDÉE(S), DANS DES CONDITIONS LUI CONFÉRANT UNE QUALIFICATION SUFFISANTE

- pour votre compte personnel : *(préciser depuis quand)*

- pour (votre)(vos) employeur(s) *[(préciser le(s)quel(s), avec leurs adresses et les dates d'emploi]*

V - AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ INSCRIT.E SUR UNE LISTE D'EXPERTS JUDICIAIRES? OUI / NON

Si **OUI**, laquelle, à quelle date et dans quelle(s) spécialité(s) ?

Si **NON**, avez-vous cependant déjà été commis.e pour des missions d'expertises judiciaires? **OUI / NON**

Dans l'affirmative, par quelle(s) juridiction(s), à quelle(s) date(s) et pour quelle(s) nature(s) de mission(s)?

VI - AUTRE(S) ACTIVITÉ(S) EXERCÉE(S) PAR LA/LE CANDIDAT.E [(la)(les) décrire et préciser, le cas échéant, le nom et l'adresse de (l')(s) employeur(s), étant rappelé que l'expert ne peut exercer aucune activité incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise] :

VII - INDICATION DES MOYENS ET DES INSTALLATIONS DONT VOUS POUVEZ DISPOSER POUR EXERCER DES MISSIONS D'EXPERTISE :

VIII - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

services civiques et militaires :

distinctions et décorations :

divers :

êtes-vous parent.e ou allié.e de magistrat, avocat ou officier ministériel? **OUI / NON**

si **OUI**, préciser :

exercez-vous des fonctions auprès d'un conseil de prud'hommes ou d'un tribunal de commerce ? OUI / NON

si **OUI**, le(s)quel(s) :

IX - QUESTIONNAIRE SUR L'INDÉPENDANCE ET LA PRÉVENTION DU RISQUE DE CONFLIT D'INTERÊTS ENTRE DES MISSIONS D'EXPERTISE JUDICIAIRE ET DES LIENS AVEC (UNE)(DES) SOCIÉTÉ(S) ET/OU COMPAGNIE(S) D'ASSURANCES (*)

Exercez-vous une partie au moins de votre **activité pour le compte d'une ou plusieurs compagnie(s) et/ou société(s) d'assurance ? OUI / NON**

Si NON, reportez-vous directement au paragraphe X ci-dessous.

Si OUI, veuillez préciser :

1) dans quel(s) domaine(s) (*appréciation de préjudices matériels, économiques et/ou financiers, réparation de dommages corporels, responsabilité de professionnels, vices de construction ou vices cachés...*)?

2) êtes-vous lié.e avec une/des compagnie(s) et/ou sociétés d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme conseil à ses/leurs côtés ? **OUI / NON** (apporter toute précision utile)

3) préciser le nom de(s) (la) (chacune des) compagnie(s) et/ou société(s) d'assurance à la demande d(e)(s)(la)quelle(s) vous êtes intervenu.e au cours des trois dernières années :

4) préciser quelle(s) (est)(sont) (la)(les) compagnie(s) ou société(s) d'assurance(s) garantissant votre responsabilité civile professionnelle et/ou votre exercice (expertal) (de conseil):

5) préciser en complétant le tableau ci-dessous quelle est la part de votre activité totale exercée à la demande de (cette)(ces) société(s) et/ou compagnie(s) d'assurance au cours des trois dernières années :

répartition :	entre :					
	missions confiées par une juridiction		missions confiées par une compagnie ou société d'assurance		autres missions expertales et/ou d'assistance expertale	
des missions traitées (en nombre de missions)	année n-3		année n-3		année n-3	
	année n-2		année n-2		année n-2	
	année n-1		année n-1		année n-1	
	total		total		total	
du (chiffre d'affaires) (revenu de l'activité) [expertal(e)] [et/ou de conseil] (en pourcentage approximatif)	année n-3		année n-3		année n-3	
	année n-2		année n-2		année n-2	
	année n-1		année n-1		année n-1	
	soit en moyenne par an :		soit en moyenne par an :		soit en moyenne par an :	

(*) les renseignements fournis en réponse à ce § IX constituent des données publiques susceptibles d'être communiquées, sur leur demande, aux parties et à leurs avocats

X - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET AFFIRMATION DE CONNAISSANCE DES OBLIGATIONS LIÉES AU STATUT D'EXPERT JUDICIAIRE AVEC ENGAGEMENT EXPRESS DE LES RESPECTER

Je soussigné.e *mentionner IMPÉRATIVEMENT le nom et le prénom de la du candidat.e*

certifie sur l'honneur l'exactitude des indications fournies ci-dessus.

Je déclare ne pas être déjà inscrit.e sur la liste des experts d'une autre cour d'appel.

J'affirme n'avoir été ni l'auteur.e de faits contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ni l'auteur.e de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, de radiation, de révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.

Je n'ai pas été frappé.e de faillite personnelle ou d'une autre sanction, en application du titre II de la loi 67-563 du 13 juillet 1967.

Je m'engage à faire connaître sans délai et par écrit au :

Service de contrôle des experts de la cour d'appel de Caen

Place Gambetta CS 35015 14050 Caen cedex 4
téléphone : 02 31 30 81 02 / télécopie : 02 31 30 70 50
messagerie: experts.ca-caen@justice.fr

les changements qui interviendraient dans ma situation ou apporteraient une modification aux renseignements ci-dessus fournis.

Détent.rice.eur de l'adresse électronique ci-dessus mentionnée, **j'accepte d'y recevoir des courriers par ce mode de transmission et je reconnais comme réceptionnée chacune des transmissions qui m'y sera adressée par messagerie électronique.**

Je déclare expressément avoir connaissance :

- que **l'inscription sur la liste des experts présentant un caractère temporaire**, je devrai, à l'issue de ma première période probatoire de trois années, **solliciter ma réinscription sur la liste des experts** pour une nouvelle période de cinq années, **avant le 1er mars de la dernière année de validité de mon inscription**, en en faisant la demande auprès du procureur de la République près le tribunal judiciaire dans le ressort duquel j'aurai mon activité principale ou, à défaut d'activité, ma résidence, à défaut de quoi, je perdrai automatiquement le bénéfice de mon inscription au 31 décembre de la dernière année de ma période triennale d'inscription probatoire,

- qu'outre la nécessité de respecter une **obligation générale d'honorabilité**, **mon inscription sur la liste des experts m'imposera les obligations suivantes et accepte expressément par avance de m'y conformer, connaissance m'étant donnée que le non-respect de l'une d'entre elles serait de nature à justifier que mon inscription ne soit pas renouvelée à l'issue de la période probatoire initiale et pourrait m'exposer aux sanctions disciplinaires attachées au statut de l'expert de justice :**

- être **ponctuel.le dans l'exécution des missions** qui me seront confiées,

- prendre toutes dispositions utiles afin d'**être disponible pour leur accomplissement**,

- accomplir celles-ci dans le respect des devoirs d'**indépendance**, de **confidentialité**, de **discrétion**, d'**objectivité** et d'**impartialité** et, s'agissant des missions devant être exécutées suivant les règles de la procédure civile, du **principe du contradictoire**,

- veiller à la **qualité** de mes prestations expertales et, lorsque celles-ci n'obéissent pas à un cadre de tarification fixé par le code de procédure pénale, à la **maîtrise de leur coût**,

- satisfaire régulièrement à une **obligation de formation**, garantie du maintien de mon niveau de **compétence**, tant dans mon **domaine de spécialité** que dans celui de l'acquisition de la **connaissance des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction confiées à un technicien**,

- **rendre compte spontanément, avant le 1er mars de chaque année**, dans les formes prescrites, au premier président de la cour d'appel de Caen et au procureur général près cette cour, tant de mon activité expertale au cours du dernier exercice civil que du suivi de formations correspondant aux exigences ci-dessus rappelées.

Pour satisfaire aux exigences de l'article 4-1 b du décret du 23 décembre 2009, je joins à ma demande un écrit établi par moi relatif à l'**intérêt que je manifeste pour la collaboration au service public de la justice et** exposant notamment :

- quelles sont mes **attentes par rapport à l'exercice de la fonction expertale sur mandat judiciaire**,
- quelle est ma **connaissance de la pratique de cette fonction**,
- **quel apport j'estime pouvoir être le mien au fonctionnement de l'institution judiciaire** dans le cadre de l'exercice de la fonction expertale sur mandat judiciaire.

Fait a

Le

signature de la.du candidat.e

Note importante : l'attention des candidat.e.s est attirée sur le fait qu'il n'existe pas de droit à l'inscription sur la liste des experts dressée par une cour d'appel ; le succès à une formation diplômante sur l'expertise judiciaire, s'il constitue un atout pour une candidature à l'inscription, ne garantit pas le succès de celle-ci, les inscriptions étant prononcées en prenant aussi en compte d'autres critères, tels que les besoins des juridictions, le niveau de compétence de la.du candidat.e dans (la)(les) spécialité(s) objet de la demande..., le contrôle exercé par la Cour de cassation sur les décisions de non-inscription portant seulement sur la régularité de la procédure d'inscription, la légalité des motifs de non-inscription et l'absence d'erreur manifeste d'appréciation.

Vous voudrez bien noter qu'il est inutile de prendre contact avec les services de la cour d'appel pour connaître la suite réservée à votre demande.

En effet, après instruction de celle-ci par le parquet compétent, elle sera transmise au mois de septembre à la cour d'appel qui vous avisera de sa prise en compte et vous informera entre le 15 novembre et le 15 décembre de la décision qui aura été prise sur votre candidature. Il ne sera donné aucune suite aux démarches ne respectant pas ce qui découle de cette information expresse.